

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 99

14 janvier 2015

SOMMAIRE

Jackmon International S.A.	4717	LuxFit Food S.à r.l.	4706
Jansen und Rosenberg S.n.c.	4708	M2DL Consulting S.A.	4712
Joal S.à r.l.	4706	Maison Seil S.A.	4712
Kalifi	4718	Marcсам Sàrl	4713
Karbone GP S.à r.l.	4706	Matsucom S.A.	4748
Karbone Holding S.C.A.	4706	Matsucom S.à r.l.	4748
Kingfisher Land S.à r.l.	4709	Mear S.à r.l.	4714
K.N. Lux SARL	4715	MediaCenter Service Immobilier S.A.	4712
Label K	4708	Merym S.A.	4752
Lane Lux Holdings	4707	Misiu Capital Management S.A.	4709
Lapalindex Sàrl SPF	4709	M.P. Lux Invest S.à r.l.	4712
Las Rozas Funding TopCo Securitization S.à r.l.	4707	Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l.	4713
Laurus S.à r.l.	4731	Multiplex Luxembourg Limited Partner S. à r.l.	4713
LBPOL IV (Lux) S.à r.l.	4708	Neptune Property Venture S.à r.l.	4710
LBREP III CH S.à r.l.	4708	Nordea Bank S.A.	4712
LEI Anterra Holdings S.à r.l.	4711	Novalis S.A.	4711
LEI Euro Holdings S.à r.l.	4710	Orca S.à r.l.	4707
Le Jardin d'Amandes S.à r.l.	4709	Orco Germany Investment S.A.	4751
Leorado S. à r.l.	4710	OSOG Luxembourg	4711
L&L - Trade	4706	OXiane Luxembourg	4714
LSEG LuxCo 1 S.à r.l.	4711	P&G Associates S.à r.l.	4714
Lseg LuxCo 2 S.à r.l.	4714	ProLogis European Holdings XIV S.à r.l.	4752
L.T EV S.A.	4728	RE finance consulting	4751
Lux Brands S.A.	4719		
LuxCloud S.A.	4710		

Joal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.598.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201014/10.

(140224568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Karbone GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014201017/10.

(140225180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Karbone Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014201018/10.

(140225145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

L&L - Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 144.770.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/12/2014.

Référence de publication: 2014201028/10.

(140225213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

LuxFit Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 10, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 184.188.

EXTRAIT

Changement d'adresse:

L'adresse du gérant administratif de la société LuxFit Food S.à r.l a changé comme suit:

Sebastian Backes, 7, rue Maria Montessori, L-6139 Junglinster.

Senningerberg, le 16 décembre 2014.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2014201041/14.

(140224814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Lane Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 173.293.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les associés de la Société en date du 28 novembre 2014 que:

- La démission de Monsieur Philip Godley de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet au 28 novembre 2014.

- Madame Alexandra Fantuz, née le 25 septembre 1974 à Hayange, demeurant professionnellement au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérante de catégorie B de la Société en remplacement de Monsieur Philip Godley démissionnaire, à compter du 28 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014201029/20.

(140224978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Las Rozas Funding TopCo Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.522.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les associés de la Société en date du 28 novembre 2014 que:

- La démission de Monsieur Philip Godley de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet au 28 novembre 2014.

- Madame Alexandra Fantuz, née le 25 septembre 1974 à Hayange, demeurant professionnellement au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérante de catégorie B de la Société en remplacement de Monsieur Philip Godley démissionnaire, à compter du 28 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014201030/20.

(140225099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Orca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.356.

—
Extrait des décisions prises par les résolutions circulaires du conseil de gérance en date du 10 décembre 2014

Le siège social a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Orca S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014201133/14.

(140225060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Jansen und Rosenberg S.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 127, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 161.194.

Ausserordentliche Geschäftsversammlung der Firma Jansen und Rosenberg S.n.c.

Am 21.01.2013 haben die Hauptanteilseigner der Firma Jansen und Rosenberg S.n.c. (Handelsregisternummer: B161194) einstimmig beschlossen einen Geschäftsführerwechsel zu vollziehen sowie einer zusätzlichen Geschäftstätigkeit nachzugehen. Folgende Punkte wurden beschlossen:

Punkt 1:

Herr Hannspeter Jansen, wohnhaft in 241, Route de Luxembourg, L-7374 Bofferdange, wird als Geschäftsführer der Firma abgesetzt.

Punkt 2:

Herr Torsten Jansen, wohnhaft in 241, Route de Luxembourg, L-7374 Bofferdange, wird als alleiniger Geschäftsführer der Firma Jansen und Rosenberg eingesetzt.

Punkt 3:

Der Gesellschaftszweck wird um folgende Aktivität erweitert: Durchfuehrung von Umzuegen sowie generelle Transportleistungen.

Die Änderungen sind ab sofort gültig.

Luxembourg, den 21 Januar 2013.

Torsten Jansen / Hannspeter Jansen / Raphael Orsini Rosenberg
Gesellschafter / Gesellschafter / Gesellschafter

Référence de publication: 2014201009/24.

(140224554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Label K, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 124.829.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014201043/10.

(140225051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

LBPOL IV (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 934.650,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201049/10.

(140224669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

LBREP III CH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 138.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201050/10.

(140224670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Kingfisher Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.251.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la Société Kingfisher Land S.à.r.l qui s'est tenue à Luxembourg le 10 décembre 2014.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de remplacer pour une durée illimitée les gérants actuels à savoir, Madame Francesca Docchio, Monsieur Xavier Mangiullo, démissionnaire, ainsi que Monsieur Simeone Raccah par Monsieur Xavier MANGIULLO, Monsieur Julien NICAUD et Monsieur Alberto BONFIGLIO.

Le nouveau conseil de gérance est donc composé comme suit:

- Xavier Mangiullo, né à Hayange (FR) le 8 septembre 8, 1980, résident professionnellement à L-1420 Luxembourg 5, avenue Gaston Diderich;

- Julien NICAUD, né à Metz (FR) ne le 4 juin 1981 résident professionnellement à L-1420 Luxembourg 5, avenue Gaston Diderich;

- Alberto BONFIGLIO né à Milano (I) le 18 avril 1958, résident professionnellement à Via Camperio 9, I-20123 Milano;

Les pouvoirs accordés au nouveau conseil d'administration restent limités aux opérations ordinaires, et ne comprennent pas les pouvoirs de vendre, en tout ou en partie, des participations, des biens immobiliers ainsi que pour l'enregistrement de nouvelles inscriptions hypothécaires.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Pour copie conforme

Pour le conseil de gérance

Xavier Mangiullo

Gérant

Référence de publication: 2014201020/27.

(140225048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Lapalinx Sàrl SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.574.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014201045/9.

(140225198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Le Jardin d'Amandes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 12, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 101.630.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014201051/9.

(140225169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Misiu Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 156.407.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014201099/9.

(140224586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

LuxCloud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 151.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201069/10.

(140224975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

LEI Euro Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 86.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 106.285.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201055/10.

(140225024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Leorado S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 104.198.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201057/10.

(140224878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Neptune Property Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 192.186.

EXTRAIT

L'associé de la Société, Luxembourg Investment Company 14 S.à r.l., a changé sa dénomination en date du 5 décembre 2014 et s'appelle dorénavant T-C Neptune Holdings S.à r.l.

Par résolutions écrites prises en date du 15 décembre 2014, les associés de la Société ont décidé:

1. d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Madame Sinead Mary Browne en tant que gérante de la Société;
2. de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société pour une période illimitée et avec effet immédiat:
 - David Turner, résidant professionnellement au 201 Bishopsgate, London EC2M 3BN, Royaume-Uni;
 - Willem-Arnoud Gijsbert Van Rooyen, résidant professionnellement au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
 - Carlos Gonzalez Martin, résidant professionnellement au Francisca Delgado 10, 5th floor, Alcobendas, Madrid, Espagne; et
 - Catherine Baudhuin, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Neptune Property Venture S.à r.l.

Référence de publication: 2014201106/24.

(140224630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

LSEG LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 192.180.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 novembre 2014

En date du 24 novembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Madame Lisa CONDRON et Madame Catherine THOMAS de leur mandat respectif de gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Serge HARRY, né le 3 février 1960 à Montagis, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 10, Paternoster Square, EC4M 7LS Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015;

- de nommer Monsieur Elvin MONTES, né le 12 avril 1982 à Jiabong W Samar, Philippines, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur David WARREN
- Monsieur Serge HARRY
- Monsieur Elvin MONTES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

LSEG LuxCo 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014201062/26.

(140224678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

LEI Anterra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.258.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201054/10.

(140225025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Novalis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 143.116.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014201125/9.

(140225173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

OSOG Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 173.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014201146/9.

(140225352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

M2DL Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 146.607.

Le bilan au 31/12/13 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014201105/9.

(140224664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

M.P. Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 98.598.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16/12/2014.

Référence de publication: 2014201072/10.

(140224727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Maison Seil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 112.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maison Seil S.A.

Référence de publication: 2014201080/10.

(140225212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

MediaCenter Service Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
R.C.S. Luxembourg B 31.392.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014201082/10.

(140224940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Nordea Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 14.157.

Extrait d'une résolution circulaire du conseil d'administration tenu le 15 septembre 2014.

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le conseil d'administration de Nordea Bank S.A. a décidé d'accepter la démission de Monsieur Claus Jorgensen, directeur délégué à la gestion journalière de Nordea Bank S.A., qui a été déposée auprès de la banque le 4 août 2014.

Madame Cecilia Vernerson, ayant son adresse professionnelle au 562, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, a été désignée par le conseil d'administration directeur délégué à la gestion journalière de Nordea Bank S.A. avec effet au 15 septembre 2014 et jusqu'à nouvel ordre.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201111/15.

(140224541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.
R.C.S. Luxembourg B 121.934.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prise le 3 octobre 2014

Il résulte des décisions de l'associé unique de Multiplex Luxembourg General Partner Sarl, Multiplex Luxembourg Limited Partner Sarl, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg sous le numéro B127.250 que:

- il a été accepté la démission de Mr Vikram Aneja, né le 10 décembre 1979 à Toronto, Canada, ayant comme adresse professionnelle 99, Bishopsgate, EC2M3XD, Londres.

Il en résulte donc que le conseil de gérance de Multiplex Luxembourg General Partner Sarl se composera désormais comme suit:

- Monsieur Thomas Stephen Haines, en tant que gérant B de la Société;
- Monsieur Timothy Edwards, en tant que gérant B de la Société;
- Monsieur Steven Skaar, en tant que gérant A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Pour Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l.

Gérant

Référence de publication: 2014201084/22.

(140224828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Multiplex Luxembourg Limited Partner S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.
R.C.S. Luxembourg B 127.250.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prise le 3 octobre 2014

Il résulte des décisions de l'associé unique de Multiplex Luxembourg Limited Partner Sarl, Multiplex Luxembourg Holding Sarl, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg sous le numéro B 121.927 que:

- il a été accepté la démission de Mr Vikram Aneja, né le 10 décembre 1979 à Toronto, Canada, ayant comme adresse professionnelle 99, Bishopsgate, EC2M3XD, Londres.

Il en résulte donc que le conseil de gérance de Multiplex Luxembourg Limited Partner Sarl se composera désormais comme suit:

- Monsieur Thomas Stephen Haines, en tant que gérant B de la Société;
- Monsieur Timothy Edwards, en tant que gérant B de la Société;
- Monsieur Steven Skaar, en tant que gérant A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Pour Multiplex Luxembourg Limited Partner S.à r.l.

Gérant

Référence de publication: 2014201085/22.

(140224827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

MarcSam Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1863 Luxembourg, 11, Knaeppchen.
R.C.S. Luxembourg B 29.606.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014201087/10.

(140225096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Lseg LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 192.191.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 novembre 2014

En date du 24 novembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Madame Lisa CONDRON et Madame Catherine THOMAS de leur mandat respectif de gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Serge HARRY, né le 3 février 1960 à Montagis, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 10, Paternoster Square, EC4M 7LS Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015;

- de nommer Monsieur Elvin MONTES, né le 12 avril 1982 à Jiabong W Samar, Philippines, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur David WARREN
- Monsieur Serge HARRY
- Monsieur Elvin MONTES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

LSEG LuxCo 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014201063/26.

(140224632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Mear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 84, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 160.659.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014201089/10.

(140224970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

OXiane Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 164.738.

—
Les comptes annuels au 30/06/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014201147/9.

(140225027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

P&G Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8476 Eischen, 3, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 173.702.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014201148/9.

(140224934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

K.N. Lux SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 7, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 192.913.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le quatre décembre

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

Monsieur André NOISET, né le 18 mai 1960 à Arlon (B), demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 4a, Losange,

Madame Laurence KEISEN, né le 18 avril 1970 à Namur, demeurant à B-6637 Fauvillers, Dessus du Rotheux, Malmaison,
83

Lesquels comparants, présents ou tel que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «K.N. Lux SARL».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Martelange.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

Des succursales pourront être créées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du ou des associés.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- L'achat, la vente et la location de bois et l'exploitation de l'ensemble des procédés de traitement de celui-ci, et notamment le stockage, le séchage, le transport, la livraison, le broyage et le conditionnement;

- La promotion, l'achat, la vente et l'intermédiation commerciale de tous procédés, appareils, outils, pièces et installations liées aux secteurs des nouvelles énergies durables ou vertes;

- La préparation, la rédaction et la conclusion en tant que mandataire ou pour compte propre, de tous marchés de travaux publics ou privés ou de fournitures et faire toutes opérations se rattachant à ces objets;

- Toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'industrie;

- La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait que suite à la présente constitution de société ils devront se conformer aux dispositions légales relatives à l'exercice de l'objet social.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur André NOISET, prénommé, cinquante parts sociales	50
- Madame Laurence KEISEN, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 950 EUR

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-8832 Rombach, 7, Rue des Tilleuls
- 2.- Le nombre de gérant est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée:
 - Monsieur André NOISET, prénommé, en qualité de gérant unique.
 - La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NOISET A., KEISEN L., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 10 décembre 2014. Relation: WIL/2014/975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203308/137.

(140227911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Jackmon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.502.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Patrick FUSILIER, dirigeant de société, né à Paris (France), le 5 février 1951, demeurant à F-74000 Annecy, 9, rue Royale (France).

Lequel comparant déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "JACKMON INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110502, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de son confrère alors empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 50 du 9 janvier 2006,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans au moins au domicile de l'Actionnaire Unique à F-74000 Annecy, 9, rue Royale (France);

13) Que les livres et documents de la Société dissoute sont à produire sur première demande, sans déplacement et sans frais.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. FUSILIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2014. LAC/2014/59397. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203296/59.

(140226799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Kalifi, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.648.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme SORLAS, ayant son siège social à 12, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B157.235 (ci-après "l'actionnaire unique"),

ici représentée par M. Fred MOLITOR, administrateur, demeurant à 12, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 08 décembre 2014, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

La partie comparante, agissant comme mentionné ci-dessus, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée KALIFI, société anonyme, ayant son siège social à 12, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et au numéro 67.648 (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 145 du 5 mars 1999;
 - Que les statuts de ladite Société ont été modifiés le 18 novembre 2010, suivant acte passé par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial C n° 359 du 23 février 2011;
 - Que le capital social de la Société est fixé à quarante-deux mille cent quarante-et-un virgule quatre-vingt-dix euros (EUR 42.141,90), représenté par cent soixante-dix (170) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées;
 - Que l'actionnaire unique est le seul propriétaire de toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société;
 - Que l'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;
 - Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société;
 - Que le liquidateur de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations selon lesquelles (i) le passif de la Société est réglé et (ii) le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. Le liquidateur déclare en outre que, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'actionnaire unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. En conséquence, tout le passif de ladite Société est réglé et les actifs restants sont transférés au profit de l'actionnaire unique;
 - Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
 - Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société EUROFIDUCIAIRE, société anonyme, ayant son siège social à 12, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 23.401, agissant en tant que commissaire à la dissolution;
 - Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs en fonction, au commissaire aux comptes et au commissaire à la dissolution de la Société pour l'exécution de leurs mandats;
 - Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 12, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.
- Le porteur d'une expédition des présentes dispose de tous pouvoirs nécessaires pour accomplir toutes les formalités relatives aux publications, radiations, ou dépôts en vertu des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Molitor et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2014. LAC/2014/59548. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203315/55.

(140226596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Lux Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 192.888.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the fourteenth day of November.

Before Us, the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tribeca Consulting and Management S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 178 538, here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, under a power of attorney given under private seal in Luxembourg on October 7th, 2014.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a corporation in the form of a société anonyme:

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a securitisation company in the form of a société anonyme, under the name of Lux Brands S.A..

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition, development and exploitation of brands, trademarks, formulas, recipes, software, technology and any other intellectual property in tangible or intangible form.

3.2 The Company's object is to acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may also make direct or indirect investments in real estate and real estate rights and other assets and may invest in the acquisition of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and may out activities related to the administration, management and development of these real estate, patents and intellectual property assets.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg city, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg city by decision of the board of directors.

4.2 In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) divided into thirty-one thousand shares (31,000) shares with a nominal of one Euro (EUR 1.00) per share.

5.2 Shares will be in registered form only.

5.3 The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

5.4 Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder upon request. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.

5.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase or reduction of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 7. Meetings of shareholders - General.

7.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

7.2 The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

7.3 Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, or provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

7.4 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6 If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders.

8.1 The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of the month of June in each year at 11.00 and for the first time in 2015.

8.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

8.3 Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors.

9.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company, subdivided into one or more class A directors and one or more class B directors.

9.2 In case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member (the sole director) only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

9.3 The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

9.4 The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

9.5 Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

9.6 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. Procedures of meeting of the board.

10.1 The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

10.2 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

10.3 The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

10.4 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

10.5 Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

10.6 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

10.7 In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote

on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

10.8 A director may represent more than one of his colleagues.

10.9 Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

10.10 The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

10.11 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. Powers of the board.

12.1 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

12.2 In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

12.3 According to article 60 of the law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

12.4. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company will be bound by the signature of the sole director.

13.2 In case the Company has multiple directors the Company will be bound by the joint signature of a class A director and a class B director.

13.3 Furthermore, the Company will be bound by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 14. Independent Auditor. The accounts of the Company shall be audited by an independent and duly authorised auditor (réviseur d'entreprises agréé) who need not be a shareholder. The independent auditor shall be appointed or removed by the board of directors.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Art. 16. Appropriation of profits - Legal reserve.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

16.2 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

16.3 The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

16.4 The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

16.5 A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

16.6 No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles of Incorporation. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on Commercial Companies, as amended.

Subscriptions

All 31,000 shares have been subscribed at par by the appearing party Tribeca Consulting and Management S.à r.l., prenamed and as represented, and been fully paid up by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.00).

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, she has passed the following resolutions.

First resolution

Are appointed class A director of the Company for a period ending with the annual general meeting that will be held in 2020:

1. Mr. Peter Braun, born in Teplice, Czech Republic, on 14 July 1973, residing at Odboje 607/5, 148 00 Prague-Kunratice, Czech Republic;
2. Ms. Eva Braun, born on 4 September 1973 in Opatove, Czech Republic, residing at Odboje 607/5, 148 00 Prague-Kunratice, Czech Republic.

Are appointed class B directors of the Company for a period ending with the annual general meeting that will be held in 2020:

1. Mr. Roel Schrijen, born on 30 June 1973 in Sittard, the Netherlands, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Second resolution

Is appointed statutory auditor of the Company for a period ending with the annual general meeting of 2020:

Tribeca Consulting and Management S.à r.l., a limited liability company, registered with the registered of companies and trade in Luxembourg under number 178 538, with its registered address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Third resolution

The registered office is established at 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereupon the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, first names, civil status and residences, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Tribeca Consulting and Management S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège statutaire à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le no. B 178 538, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration datée le 7 octobre 2014.

La procuration pré mentionnée, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société sous la forme d'une société anonyme qu'elles forment comme suit:

Art 1^{er}. Forme, dénomination. Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront détenteur des actions émises ci-après, une société de titrisation sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de Lux Brands S.A..

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet social de la société est l'acquisition, le développement et la mise en valeur des enseignes, marques, formules, recettes, logiciels, technologies et toute autre propriété intellectuelle en forme mobilière ou immobilière.

3.2 La Société a pour objet d'investir dans des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

4.2 Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - actions et certificats.

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) par action.

5.2 Les actions seront émises sous forme nominative uniquement.

5.3 La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

5.4 Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis sur demande aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

5.5 La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation ou réduction du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités.

7.1 Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

7.2 Les quorums et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

7.3 Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme, ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

7.4 Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants.

7.5 Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

7.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.

8.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2015.

8.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.3 D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration.

9.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisés en un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

9.2 En cas où la société a été constituée par un seul actionnaire ou au cas où l'assemblée générale de la société constate que la société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un seul membre (l'administrateur unique), jusqu'à la première assemblée générale qui constate que la société a plus qu'un actionnaire.

9.3 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La période de leur mandat ne peut pas excéder six (6) ans et les administrateurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

9.4 Les administrateurs sont élus par simple majorité des votes présents ou représentés.

9.5 Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

9.6 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires en observant la législation applicable.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil.

10.1 Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

10.2 Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

10.3 Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peut désigner à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

10.4 Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

10.5 Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique un autre administrateur comme son représentant.

10.6 Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

10.7 Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

10.8 Un administrateur peut représenter plusieurs membres du conseil d'administration.

10.9 Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

10.10 Le conseil d'administration peut délibérer valablement que dans le cas où au moins la moitié des membres est présent ou représenté à une 10.11 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire et confirmé par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux membres du conseil d'administration. Les copies ou extraits des procès-verbaux qui peuvent être destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, ou par deux administrateurs. Au cas où le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ces documents seront signés par l'administrateur unique.

Art. 12. Pouvoirs du conseil.

12.1 Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

12.2 Au cas où la société a un administrateur unique, celui exerce tous les pouvoirs accordés au conseil d'administration.

12.3 En accord avec l'article 60 de la Loi, la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, pourra être délégué à un ou plusieurs administrateurs, directeur, gérant ou autre mandataire, actionnaire ou pas, agissant seul ou conjointement. Leur nomination, révocation et pouvoirs seront déterminés par résolution du conseil d'administration. Une telle délégation à un administrateur oblige le conseil d'administration de rapporter chaque année à l'assemblée générale d'actionnaires sur le salaire, émoluments et autres avantages accordés au délégué.

12.4 La société pourra également conférer des pouvoirs spécifiques par acte authentique ou par procuration sous seing privé.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société sera engagée par la signature de l'administrateur unique.

13.2 Au cas où la société a plusieurs administrateurs, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

13.3 De plus, la société sera engagée par la signature individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Réviseur d'entreprises. Les comptes de la Société seront vérifiés par un réviseur indépendant et dûment autorisé (réviseur d'entreprises agréé) qui ne doit pas être actionnaires. Le réviseur d'entreprises est nommé et révoqué par le conseil d'administration.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre la même année, avec exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2014.

Art. 16. Affectation des bénéfices - Réserve légale.

16.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

16.2 Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

16.3 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

16.4 Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

16.5 Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

16.6 Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront régies par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscriptions

Les 31.000 actions ont tous été souscrites au pair par la partie comparante Tribeca Consulting and Management S.à.r.l., prénommée et telle que représentée, et ont été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire instrumentant soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale de l'actionnaire unique

La personne pré mentionnée, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateur de classe A pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

1. M. Peter Braun, né le 14 juillet 1973 à Teplice, République Tchèque, résidant à Odboje 607/5, 148 00 Prague-Kunratice République Tchèque;

2. Mme Eva Braun, née le 4 septembre 1973 à Opcno, République Tchèque, résidant à Odboje 607/5, 148 00 Prague-Kunratice, République Tchèque.

La personne suivante a été nommée administrateur de classe B pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

1. Mr. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes de la société pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale:

Tribeca Consulting and Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 178 538 ayant son siège sociale à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2014. LAC/2014/54211. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203335/470.

(140226787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

L.T EV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 190.300.

In the year two thousand fourteen, the ninth day of December, before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of L.T. EV S.A., a public limited company (société anonyme) duly organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on September 2nd, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 190.300 (the Company).

The meeting is presided by M. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The chairman appoints as secretary Mrs. Monique GOERES, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The meeting appoints as scrutineer Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

(i) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the accounting year of the Company so that such accounting year begins on the first (1) of July of each year and ends on the thirty (30) of June of the following year;

2. Amendment to article 8 paragraph 1 and article 15 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of accounting year specified under item (1.) above;

3. Amendment to the Transitory Dispositions;

4. Increase of the share capital of the Company from its current amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000) to one hundred thousand Euros (EUR 100,000) by issuing five hundred (500) new shares to be subscribed by the sole shareholder of the Company;

5. Amendment to article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company.

II The sole shareholder represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list which, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented sole shareholder, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The proxy of the represented sole shareholder, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the represented sole shareholder, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

III The whole corporate capital being represented at the present meeting and the sole shareholder represented declaring that he had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting decide to take unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the accounting year of the Company so that such accounting year begins on the first (1) of July of each year and ends on the thirty (30) of June of the following year.

By way of derogation, the accounting year started on the 2 September 2014 shall be ended as of 30 June 2015 and the new accounting year will begin with effect as of 1 July 2015 and end on 30 June 2016.

Second resolution

In light of the above, the general meeting resolves to amend article 8 paragraph 1 and article 15 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the first Wednesday of the month of December at 02:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.”

“ **Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1st of July of each year and shall terminate on 30th of June of the following year.”

Third resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000), represented by five hundred (500) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100,-) each, to one hundred thousand Euros (EUR 100,000) by issuing five hundred (500) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100,-) each, having the same rights and privileges as the existing shares (the "New Shares").

Subscription and payment

The New Shares have been subscribed by the sole shareholder, represented by virtue of the above mentioned proxy, and fully paid-up by payment in cash of fifty thousand Euro (EUR 50,000,-) so the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000,-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved by the undersigned notary who states is expressly.

Fourth resolution

In light of the above, the general meeting resolves to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is fixed at one hundred thousand Euro (EUR 100,000), represented by one thousand (1,000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, are evaluated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société L.T. EV S.A., une société anonyme régie et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-

Duché de Luxembourg, constituée le 2 septembre 2014 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.300 (la Société).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant à professionnellement ' L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le président désigne comme secrétaire Mme Monique GOERES, clerc de notaire, demeurant à professionnellement ' L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant à professionnellement ' L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de l'exercice social de la Société afin que l'exercice social commence le premier (1) juillet de chaque année et s'achève le trente (30) juin de l'année suivante;

2. Modification de l'article 8, premier paragraphe, et de l'article 15 des statuts de la Société afin de refléter le changement de l'exercice social défini au point (1.) ci-dessus;

3. Modification des Dispositions Transitoires;

4. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-) par la création et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles à souscrire par l'actionnaire unique de la Société.

5. Modification subséquente de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société.

Il L'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera également annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et l'actionnaire unique représenté déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale de l'actionnaire unique, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la Société afin que l'exercice social commence le premier (1) juillet de chaque année et s'achève le trente (30) juin de l'année suivante.

Par dérogation, l'exercice ayant débuté le 2 septembre 2014 se clôturera au 30 juin 2015 et l'exercice suivant commencera le 1^{er} juillet 2015 et se terminera le 30 juin 2016.

Deuxième résolution

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 8, premier paragraphe, et l'article 15 des Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier mercredi du mois de décembre à 14:00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.»

« **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier juillet de chaque année et se terminera le trente juin de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à cent mille euros (EUR 100.000,-) par la création et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes (les «Nouvelles Actions»).

Souscription et libération

Les Nouvelles Actions ont toutes été souscrites par l'actionnaire unique, ici représentée en vertu de la procuration susmentionnée, et libérées intégralement moyennant apport en numéraire à raison de cent pour cent (100%), de sorte que le montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (1^{er} paragraphe).** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.».

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ mille cent Euro (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2014. LAC/2014/59404. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203327/164.

(140227405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Laurus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.892.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of December.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Partners Group Access 687 L.P, a limited partnership incorporated under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Scotland and registered with the Registrar of Companies for Scotland under the number SL15925,

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, whose professional address is at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2. Northern Horizon Capital A/S, a limited liability company incorporated under the laws of Denmark having its registered office at Christian IX's Gade 2, 2nd floor, 1111 Copenhagen, Denmark, and registered with the Danish Commerce Agency under the number DK27599397,

here represented by Mister Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Laurus S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirteen thousand four hundred euros (EUR 13,400), represented by the following shares (the Shares):

(a) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class A Shares), represented by one million two hundred and thirty-seven thousand eight hundred and seventy-five (1,237,875) serie A1 shares (the Serie A1) and twelve thousand one hundred twenty-five (12,125) serie A2 shares (the Serie A2);

(b) ten thousand (10,000) class B shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class B Shares), represented by nine thousand nine hundred three (9,903) serie B1 shares (the Serie B1) and ninety-seven (97) serie B2 shares (the Serie B2);

(c) ten thousand (10,000) class C shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class C Shares), represented by nine thousand nine hundred three (9,903) serie C1 shares (the Serie C1) and ninety-seven (97) serie C2 shares (the Serie C2);

(d) ten thousand (10,000) class D shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class D Shares), represented by nine thousand nine hundred three (9,903) serie D1 shares (the Serie D1) and ninety-seven (97) serie D2 shares (the Serie D2);

(e) ten thousand (10,000) class E shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class E Shares), represented by nine thousand nine hundred three (9,903) serie E1 shares (the Serie E1) and ninety-seven (97) serie E2 shares (the Serie E2);

(f) ten thousand (10,000) class F shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class F Shares), represented by nine thousand nine hundred three (9,903) serie F1 shares (the Serie F1) and ninety-seven (97) serie F2 shares (the Serie F2);

(g) ten thousand (10,000) class G shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class G Shares) represented by nine thousand nine hundred three (9,903) serie G1 shares (the Serie G1) and ninety-seven (97) serie G2 shares (the Serie G2);

(h) ten thousand (10,000) class H shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class H Shares) represented by nine thousand nine hundred three (9,903) serie H1 shares (the Serie H1) and ninety-seven (97) serie H2 shares (the Serie H2);

(i) ten thousand (10,000) class I shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class I Shares) represented by nine thousand nine hundred three (9,903) serie I1 shares (the Serie I1) and ninety-seven (97) serie I2 shares (the Serie I2); and

(j) ten thousand (10,000) class J shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class J Shares) represented by nine thousand nine hundred three (9,903) serie J1 shares (the Serie J1) and ninety-seven (97) serie J2 shares (the Serie J2).

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the Share Classes, each being referred to as a Class.

The Serie A1, Serie B1, Serie C1, Serie D1, Serie E1, Serie F1, Serie G1, Serie H1, Serie I1 and Serie J1 shall together be referred to as the Series 1 Shares.

The Serie A2, Serie B2, Serie C2, Serie D2, Serie E2, Serie F2, Serie G2, Serie H2, Serie I2 and Serie J2 shall together be referred to as the Series 2 Shares.

The Class B1 Shares, Class C1 Shares, Class D1 Shares, Class E1 Shares, Class F1 Shares, Class G1 Shares, Class H1 Shares, Class I1 Shares, and Class J1 Shares shall together be referred to as the B1-J1 Shares.

The Class B2 Shares, Class C2 Shares, Class D2 Shares, Class E2 Shares, Class F2 Shares, Class G2 Shares, Class H2 Shares, Class I2 Shares, and Class J2 Shares shall together be referred to as the B2-J2 Shares.

5.2. A Series 1 Share Unit shall consist of one (1) Share from each class of B1-J1 Shares held by the same holder (a Series 1 Share Unit).

5.3. A Series 2 Share Unit shall consist of one (1) Share from each class of B2-J2 Shares held by the same holder (a Series 2 Share Unit).

5.4. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.5. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

5.6. In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a Class of Shares (in the order provided in Article 5.5), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class, to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board on the basis of the relevant Interim Accounts.

5.8. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles to the extent that the Available Amount would be allocated to each Class of Shares pursuant to Article 15, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.9. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Shares and Transfer of Shares.

6.1. All Shares shall have the rights specified in these Articles and the economic rights as indicated in Articles 15 and 16.

6.2. Share premium contributed by shareholders or any amounts contributed by shareholders to the Company's capital contribution account (account 115 "apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" of the Luxembourg standard Chart of Accounts, referred to as the Account 115) shall be available as a freely distributable reserve on all Classes of Shares and any distribution of share premium or out of Account 115 may be made on any single Class of Shares.

6.3. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.4. Subject to Article 6.7, the Shares are freely transferable between shareholders.

6.5. Subject to Article 6.7, when the Company has a sole shareholder, the Shares are freely transferable to third parties.

6.6. Subject to Article 6.7, when the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.7. Any B1-J1 Shares or B2-J2 Shares may only be transferred as a Series 1 Share Unit or respectively a Series 2 Share Unit, that is, together with an equal number of all other B1-J1 Shares or respectively B2-J2 Shares held by the relevant holder. In addition, B1-J1 Shares or B2-J2 Shares may only be transferred together with that shareholders pro rata holding of Serie A1 Shares or respectively Serie A2 Shares. Any transfer of Shares other than in accordance with this clause 6.7 shall be void.

6.8. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Upon acceptance of a Share transfer by the Company, any manager of the Company acting alone may take the necessary steps to update the share register of the Company and record the transfer therein.

6.9. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.10. In addition to the provisions of this article 6, any transfer of Shares shall be subject to the provisions of a shareholders' agreement (if any) that may be agreed between the shareholders from time to time.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. The managers shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders shall decide to appoint managers of three different classes, i.e. (i) at least one (1) class A manager (the Class A Manager) elected from a list of candidates put forward by the holders of Series 1 Shares, (ii) at least one (1) class B manager (the Class B Manager) and (iii) at least one (1) class C manager (the Class C Manager) elected from a list of candidates put forward by the holders of Series 2 Shares.

8.2. Powers of the board of managers

(a) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(b) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.3. Procedure

(a) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(b) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(c) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(d) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(e) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one (1) Class A Manager and at least one (1) Class B Manager. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that at least one (1) Class A Manager and at least one (1) Class B Manager vote in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(f) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(g) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.4. Representation

(a) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one (1) Class A Manager and at least one (1) Class B Manager.

(b) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(a) Unless resolutions are taken in accordance with article 10.1.(b), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(b) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(c) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(a) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(b) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(c) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(d) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(e) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(f) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(g) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(h) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(i) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(j) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(a) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(b) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(c) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

12.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(a) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(b) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

12.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

13.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 14. Allocation of profits and share distribution allocations.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Any distributions from the Company must be made in accordance with the payment waterfall referred to in Article 15.

14.4. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(a) the Board must draw up interim accounts;

(b) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(c) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends;

(d) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend; and

(e) taking into account the provisions of Article 15.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

14.5. The share premium account or the Account 115 may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 15.

14.6. The distributions (including, but not limited to, dividends, share premium, or Account 115 distributions) declared, may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution funds into the currency of their payment. A distribution declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

VI. Distributions

Art. 15. Distribution Waterfall.

15.1. Any distributions made by the Company, from funds available to the Company for distribution (Distributable Amount), including but not limited to a distribution pursuant to the liquidation or dissolution of the Company taking into account the provisions of section VII of these Articles, must be made in the following order of preference (such payment waterfall only applying to Shares in issue at the date of the distribution):

(a) each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative distribution in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(b) each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative distribution in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(c) each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative distribution in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(d) each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative distribution in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(e) each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative distribution in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(f) each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative distribution in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(g) each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative distribution in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(h) each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative distribution in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(i) each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative distribution in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such Share; and

(j) the balance of the Distributable Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence) as follows:

(i) First the balance of the Distributable Amount to the holders of the Designated Series 1 Shares and to the holders of the Designated Series 2 Shares pro rata to their drawn Commitments until the holders of Series 1 Shares and the holders of Series 2 Shares shall (i) have received an amount equal to their drawn Commitments and (ii) have received an amount equal to 10% IRR calculated on such drawn Commitments;

(ii) thereafter, 87% to the holders of the Designated Series 1 Shares and 13% to the holders of the Designated Series 2 Shares until the holders of Series 1 Shares shall have received an amount equal to 12% IRR calculated on their drawn Commitments; and

(iii) thereafter, 84% to the holders of the Designated Series 1 Shares and 16% to the holders of the Designated Series 2 Shares;

provided that notwithstanding paragraphs (ii) and (iii) above:

(a) following removal of the holder of Series 2 Shares as administrator of the Company's underlying investments for cause, pursuant to the terms of any agreement entered into between the holder of Series 2 Shares and the Company, from time to time, any distribution following item (i) above shall be allocated to the holders of the Designated Series 1 Shares and to the holders of the Designated Series 2 Shares pro rata to their drawn Commitments; and

(b) following removal of the holder of Series 2 Shares as administrator of the Company's underlying investments without cause, pursuant to the terms of any agreement entered into between the holder of Series 2 Shares and the Company, from time to time, any distribution following item (i) above shall be allocated as follows:

(i) First, to the holders of the Designated Series 2 Shares pro rata to their drawn Commitments;

(ii) thereafter, 75% of the Distributable Amount which would have been payable to the holders of the Designated Series 2 Shares in accordance with Articles 15.1 (j) (ii) - 15.1 (j) (iii) if a distribution had been made at the time of removal to the holder of the Designated Series 2 Shares, subject to all assets of the Company being realised by the time of such allocation and subject to the remaining Distributable Amount being sufficient to allocate all amounts under this item (ii); and

(iii) thereafter 100% of the remaining Distributable Amount to the holders of the Designated Series 1 Shares.

15.2. Any distribution amount payable on any Class of Shares, unless specifically declared as payable, shall accrue and accumulate and shall be paid by the Company upon redemption of such Class of Shares.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in Article 15.

VIII. General provisions

Art. 17. General.

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

IX. Definitions

Available Amount in relation to each Class of Shares	<p>means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to distributions in accordance with Article 15, increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium reserve and Account 115) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting), so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles</p> <p>In case the Company realizes additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of one Class of Shares (the Repurchase), further to an operation which was realized prior to the Repurchase, then the Available Amount computed at the occasion of the Repurchase will take into account such additional profit.</p>
Designated Series 1 Shares	the Series 1 Shares with the highest numerical designation then outstanding (i.e. first the Class J1 Shares, then, if no Class J1 Shares remain outstanding, the Class I1 Shares, etc.).
Designated Series 2 Shares	the Series 2 Shares with the highest numerical designation then outstanding (i.e. first the Class J2 Shares, then, if no Class J2 Shares remain outstanding, the Class I2 Shares, etc.).
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.
IRR	means Internal Rate of Return as defined in the Shareholders Agreement.
Shareholders Agreement	means an agreement regarding the ownership in and the corporate governance of the Company and its subsidiaries entered into between the Shareholders from time to time.
Commitments	means total commitments of the holders of Shares to finance the Company as defined in the Shareholders Agreement

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

Subscription and payment

Partners Group Access 687 L.P, represented as stated above, subscribes for 1,327,002 Shares, all in registered form and having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, represented by 1,237,875 A1 Shares, 9,903 B1 Shares, 9,903 C1 Shares, 9,903 D1 Shares, 9,903 E1 Shares, 9,903 F1 Shares, 9,903 G1 Shares, 9,903 H1 Shares, 9,903 I1 Shares, 9,903 J1 Shares and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of 13,270.02 euros.

Northern Horizon Capital A/S, represented as stated above, subscribes for 12,998 Shares, all in registered form and having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, represented by 12,125 A2 Shares, 97 B2 Shares, 97 C2 Shares, 97 D2 Shares; 97 E2 Shares, 97 F2 Shares, 97 G2 Shares, 97 H2 Shares, 97 I2 Shares, 97 J2 Shares and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of 129.98 euros.

The amount of 13,400 euros is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

Thomas Basenach, born on 4 July 1980, in Wadern (Germany), residing at Eisenbahnstrasse 18, Alt-Saarbrücken, 66117 Saarbrücken (Germany).

2. The following is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336.

3. The following is appointed as C manager of the Company for an indefinite period:

Michael Rudolf Schönach, born on 30 September 1975, in Vantaa (Finland), residing at Vehkasaarentie 4A, 02160 Espoo (Finland).

4. The registered office of the Company is set at: 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dixième jour de décembre,

Par devant le soussigné, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Partners Group Access 687 L.P, une société régie par les lois de l'état d'Ecosse, dont le siège social se situe à 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH3 9WJ, Ecosse, inscrite au Registre des Sociétés d'Ecosse, sous le numéro SL15925,

représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Northern Horizon Capital A/S, une société régie par les lois de l'état du Danemark, dont le siège social se situe à Christian IX's Gade 2, 2e étage, 1111 Copenhague, Danemark, inscrite au Registre de Commerce Danois, sous le numéro DK27599397,

représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Laurus S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transferts concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à treize mille quatre cents euros (EUR 13.400), représenté par les parts sociales suivantes (les Parts Sociales):

(a) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe A), représentées par un million deux cent trente-sept mille huit cent soixante-quinze (1.237.875) parts sociales de série A1 (la Série A1), et douze mille cent vingt-cinq (12.125) parts sociales de série A2 (la Série A2);

(b) dix mille (10.000) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe B) représentées par neuf mille neuf cent trois (9.903) parts sociales de série B1 (la Série B1) et quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de série B2 (la Série B2);

(c) dix mille (10.000) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe C) représentées par neuf mille neuf cent trois (9.903) parts sociales de série C1 (la Série C1) et quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de série C2 (la Série C2);

(d) dix mille (10.000) parts sociales de classe D, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe D) représentées par neuf mille neuf cent trois (9.903) parts sociales de série D1 (la Série D1) et quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de série D2 (la Série D2);

(e) dix mille (10.000) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe E) représentées par neuf mille neuf cent trois (9.903) parts sociales de série E1 (la Série E1) et quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de série E2 (la Série E2);

(f) dix mille (10.000) parts sociales de classe F, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe F) représentées par neuf mille neuf cent trois (9.903) parts sociales de série F1 (la Série F1) et quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de série F2 (la Série F2);

(g) dix mille (10.000) Parts Sociales de classe G, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe G) représentées par neuf mille neuf cent trois (9.903) parts sociales de série G1 (la Série G1) et quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de série G2 (la Série G2);

(h) dix mille (10.000) parts sociales de classe H, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe H) représentées par neuf mille neuf cent trois (9.903) parts sociales de série H1 (la Série H1) et quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de série H2 (la Série H2);

(i) dix mille (10.000) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe I) représentées par neuf mille neuf cent trois (9.903) parts sociales de série I1 (la Série I1) et quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de série I2 (la Série I2);

(j) dix mille (10.000) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe J) représentées par neuf mille neuf cent trois (9.903) parts sociales de série J1 (la Série J1) et quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales de série J2 (la Série J2).

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I, et les Parts Sociales de Classe J sont collectivement désignées les Classes de Parts Sociales, et individuellement une Classe.

La Série A1, Série B1, Série C1, Série D1, Série E1, Série F1, Série G1, Série H1, Série I1, et Série J1 sont collectivement désignées les Parts Sociales de Séries 1.

La Série A2, Série B2, Série C2, Série D2, Série E2, Série F2, Série G2, Série H2, Série I2, et Série J2 sont collectivement désignées les Parts Sociales de Séries 2.

Les Parts Sociales de Classe B1, les Parts Sociales de Classe C1, les Parts Sociales de Classe D1, les Parts Sociales de Classe E1, les Parts Sociales de Classe F1, les Parts Sociales de Classe G1, les Parts Sociales de Classe H1, les Parts Sociales de Classe I1, et les Parts Sociales de Classe J1 sont collectivement désignées les Parts Sociales B1-J1.

Les Parts Sociales de Classe B2, les Parts Sociales de Classe C2, les Parts Sociales de Classe D2, les Parts Sociales de Classe E2, les Parts Sociales de Classe F2, les Parts Sociales de Classe G2, les Parts Sociales de Classe H2, les Parts Sociales de Classe I2, et les Parts Sociales de Classe J2 sont collectivement désignées les Parts Sociales B2-J2.

5.2. Une Unité de Part Sociale de Séries 1 consiste en une (1) part sociale de chaque classe de Parts Sociales B1-J1 détenue par le même détenteur (une Unité de Part Sociale de Séries 1).

5.3. Une Unité de Part Sociale de Séries 2 consiste en une (1) part sociale de chaque classe de Parts Sociales B2-J2 détenue par le même détenteur (une Unité de Part Sociale de Séries 2).

5.4. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.5. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

5.6. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'Article 5.5), cette Classe de Parts Sociales donne droit à leurs détenteurs, proportionnellement à leur détention dans cette Classe, au Montant Disponible (limité cependant au Montant Total d'Annulation déterminé par le Conseil) et les détenteurs des Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.7. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales qui sera rachetée et annulée. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil sur base des Comptes Intérimaires.

5.8. Le Montant Total d'Annulation de chacune des Classes de Parts Sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de la Classe concernée sauf si l'assemblée générale des associés en a décidé autrement selon les modalités requises pour la modification des Statuts dans la mesure où le Montant Disponible serait attribué à chaque Classe de Parts Sociales conformément à l'Article 15, à condition toutefois que le Montant d'Annulation ne soit jamais plus élevé que ce Montant Disponible.

5.9. Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale devient due et exigible par la Société.

Art. 6. Parts Sociales et Transfert des Parts Sociales.

6.1. Toutes les Parts Sociales ont les droits spécifiés dans les présents Statuts et les droits économiques indiqués aux Articles 15 et 16.

6.2. La prime d'émission contribuée par les associés ou tous montants contribués par les associés au compte 115 de la Société «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable luxembourgeois, désigné le Compte 115) doit être disponible en tant que réserve librement distribuable dans toutes les Classes de Parts Sociales et toute distribution de prime d'émission ou du Compte 115 peut être faite dans toute Classe de Parts Sociales.

6.3. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par Part Sociale.

6.4. Sous réserve de l'Article 6.7, les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

6.5. Sous réserve de l'Article 6.7, lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.6. Sous réserve de l'Article 6.7, lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.7. Toutes Parts Sociales B1-J1 ou Parts Sociales B2-J2 ne peuvent être cédées qu'en tant qu'Unités de Parts Sociales de Séries 1 ou Unités de Parts Sociales de Séries 2, c'est-à-dire, avec un nombre égal de toutes les autres Parts Sociales B1-J1 ou Parts Sociales B2-J2 détenues par ce détenteur. De plus, les Parts Sociales B1-J1 ou Parts Sociales B2-J2 ne peuvent être transférées qu'au pro rata des Parts Sociales de Série A1 ou Série A2 respectivement. Tout transfert de Parts Sociales réalisé non conformément à la présente clause 6.7 sera considéré comme nul.

6.8. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. A l'acceptation d'un transfert de Parts Sociales par la Société, tout gérant de la Société, agissant individuellement, peut prendre les dispositions nécessaires pour mettre à jour le registre des parts sociales de la Société et y enregistrer le transfert.

6.9. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.10. En plus des dispositions du présent Article 6, tout transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions d'un pacte d'associés qui aurait été conclu entre les associés de temps à autre.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par trois gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Les gérants constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés décident de nommer des gérants de trois différentes classes, c'est-à-dire (i) au moins un (1) gérant de la classe A (le Gérant de Classe A) choisi parmi une liste de candidats proposés par les associés détenteurs des Parts Sociales de Séries 1, (ii) au moins un (1) gérant de la classe B (le Gérant de Classe B) et (iii) au moins un (1) gérant de la classe C (le Gérant de Classe C) choisi parmi une liste de candidats proposés par les associés détenteurs des Parts Sociales de Séries 2.

8.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(a) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(b) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.3. Procédure

(a) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(b) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(c) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(d) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(e) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, incluant au moins un (1) Gérant de Classe A et au moins un (1) Gérant de Classe B. Les décisions du Conseil sont

valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition qu'au moins un (1) Gérant de Classe A et au moins un (1) Gérant de Classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(f) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(g) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.4. Représentation

(a) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un (1) Gérant de Classe A et d'au moins un (1) Gérant de Classe B.

(b) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(a) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 10.1.(b), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(b) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(c) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(a) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(b) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(c) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(d) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(e) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(f) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(g) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(h) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(i) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(j) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 11. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(a) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(b) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(c) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(a) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(b) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

12.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

13.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires peuvent être nommés à nouveau par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 14. Affectation des bénéfices et affectations de la distribution de Part Sociale.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Toute distribution de la Société doit être faite conformément avec le paiement en cascade prévu à l'Article 15.

14.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(a) Le Conseil doit établir des comptes intérimaires;

(b) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(c) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(d) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intermédiaire; et

(e) compte tenu des dispositions de l'Article 15.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

14.5. Le compte de prime d'émission ou le Compte 115 peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'Article 15.

14.6. Les distributions (en ce compris, sans s'y limiter, les dividendes et les distributions de prime d'émission ou de Compte 115) déclarées, peuvent être payées dans la devise choisie par le Conseil et payées aux moments et lieux que le Conseil peut déterminer. Le Conseil peut définir le taux de change final applicable à la conversion des fonds à distribuer dans la devise de leur paiement. Une distribution déclarée mais non payée sur une Part Sociale pendant cinq ans ne pourra plus être réclamée après par le détenteur de cette Part Sociale, sera abandonnée par le détenteur de ladite Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les distributions déclarées mais pas réclamées détenues par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

VI. Distributions

Art. 15. Distribution en cascade.

15.1. Toute distribution faite par la Société, des fonds disponibles à la Société pour la distribution (Montant Distribuible), incluant mais non limitée à une distribution suivant la liquidation ou la dissolution de la Société, en tenant compte des dispositions de la section VII des présents Statuts doit être faite dans l'ordre suivant de préférence (une telle cascade des paiements ne s'appliquant qu'aux Parts Sociales émises à la date de la distribution):

(a) chaque Part Sociale de Classe A (s'il y en a), donne droit à une distribution cumulative dont le montant ne peut être inférieur à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale d'une telle Part Sociale par année, puis,

(b) chaque Part Sociale de Classe B (s'il y en a), donne droit à une distribution cumulative dont le montant ne peut être inférieur à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale d'une telle Part Sociale par année, puis,

(c) chaque Part Sociale de Classe C (s'il y en a), donne droit à une distribution cumulative dont le montant ne peut être inférieur à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale d'une telle Part Sociale par année, puis,

(d) chaque Part Sociale de Classe D (s'il y en a), donne droit à une distribution cumulative dont le montant ne peut être inférieur à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale d'une telle Part Sociale par année, puis,

(e) chaque Part Sociale de Classe E (s'il y en a), donne droit à une distribution cumulative dont le montant ne peut être inférieur à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale d'une telle Part Sociale par année, puis,

(f) chaque Part Sociale de Classe F (s'il y en a), donne droit à une distribution cumulative dont le montant ne peut être inférieur à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale d'une telle Part Sociale par année, puis,

(g) chaque Part Sociale de Classe G (s'il y en a), donne droit à une distribution cumulative dont le montant ne peut être inférieur à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale d'une telle Part Sociale par année, puis,

(h) chaque Part Sociale de Classe H (s'il y en a), donne droit à une distribution cumulative dont le montant ne peut être inférieur à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale d'une telle Part Sociale par année, puis,

(i) chaque Part Sociale de Classe I (s'il y en a), donne droit à une distribution cumulative dont le montant ne peut être inférieur à zéro virgule vingt pour cent (0,20 %) de la valeur nominale d'une telle Part Sociale par année; et

(j) le solde du Montant Distribuible doit être alloué entièrement aux détenteurs de la dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier, les Parts Sociales de Classe J, et s'il n'existe pas de Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I et ainsi jusqu'à ce que seules les Parts Sociales de Classe A subsistent), comme suit:

(i) d'abord, le solde du Montant Distribuible aux détenteurs des Parts Sociales de Séries 1 Désignées et aux détenteurs des Parts Sociales de Séries 2 Désignées au pro rata de leurs Engagements tirés jusqu'à ce que les détenteurs des Parts Sociales de Séries 1 et les détenteurs de Parts Sociales de Séries 2 (i) aient reçu un montant égal à leurs Engagements tirés et (ii) aient reçu un montant égal à 10% TRI calculé sur de tels Engagements tirés.

(ii) par la suite, 87% aux détenteurs de Parts Sociales de Séries 1 Désignées et 13 % aux détenteurs de Parts Sociales de Séries 2 Désignées jusqu'à ce que les détenteurs de Parts Sociales de Séries 1 aient reçu un montant égal à 12% TRI calculé sur leurs Engagements tirés; et

(iii) ensuite, 84% aux détenteurs de Parts Sociales de Séries 1 Désignées et 16% aux détenteurs de Parts Sociales de Séries 2 Désignées;

sous réserve des paragraphes (ii) et (iii) ci-dessus:

(a) après le retrait pour cause du détenteur de Parts Sociales de Séries 2 comme administrateur des investissements sous-jacents de la Société, conformément aux termes de tout contrat signé entre le détenteur de Parts Sociales de Séries 2 et la Société, à n'importe quel moment, toute distribution suivant le point (i) ci-dessus devra être allouée aux détenteurs des Parts Sociales de Séries 1 Désignées et aux détenteurs de Parts Sociales de Séries 2 Désignées au pro rata de leur Engagements tirés; et

(b) après le retrait sans cause du détenteur de Parts Sociales de Séries 2 comme administrateur des investissements sous-jacents de la Société, conformément aux termes de tout contrat signé entre le détenteur de Parts Sociales de Séries 2 et la Société, à n'importe quel moment, toute distribution suivant le point (i) ci-dessus devra être allouée comme suit:

(i) d'abord, aux détenteurs de Parts Sociales de Séries 2 Désignées au pro rata de leurs Engagements tirés;

(ii) ensuite, 75% du Montant Distribuible qui aurait été payable aux détenteurs de Parts Sociales de Séries 2 Désignées conformément aux Articles 15.1 (j) (ii) - 15.1 (j) (iii) si une distribution avait été faite au moment du retrait du détenteur de Parts Sociales de Séries 2 Désignées, sous réserve que tous les actifs de la Société aient été réalisés au moment de cette allocation et sous réserve que le Montant Distribuible restant soit suffisant pour allouer tous les montants en vertu de ce présent point (ii); et

(iii) ensuite 100% du Montant Distribuible restant aux détenteurs de Parts Sociales de Séries 1 Désignées.

15.2. Tout montant de distribution payable sur toute Classe de Parts Sociales, sauf si spécifiquement déclaré comme payable, coure et s'accumule et est payé par la Société lors du rachat de cette Classe de Parts Sociales.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation est distribué aux associés de manière à atteindre sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution définies dans l'Article 15.

VIII. Dispositions générales

Art. 17. Général.

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

IX. Définitions

Montant Disponible en rapport avec chaque Classe de Parts Sociales	<p>signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (comprenant les bénéfices reportés) dans la mesure où un associé aurait eu droit à des distributions conformément à l'Article 15, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de 40 prime d'émission et le Compte 115) et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social relative à la Classe de Parts Sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais réduit (i) des pertes (comprenant les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes à placer sur la ou les réserves en vertu des exigences de la loi ou des Statuts ou de l'opinion raisonnable du Conseil réservées pour couvrir les dépenses courantes de la Société, chaque fois tel que défini dans les Comptes Intérimaires en question (sans double comptabilisation, en tout état de cause), de sorte que:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Où:</p> <p>AA = Montant Disponible NP = bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés) P = réserves librement distribuables CR = le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales à annuler L = pertes (y compris les pertes reportées) LR = toutes sommes à placer sur la ou les réserves en vertu de la loi ou des Statuts</p> <p>Dans le cas où la Société réaliserait des profits supplémentaires (par exemple le paiement d'un complément de prix) suite au rachat et à l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (le Rachat), à la suite d'une opération réalisée antérieurement au Rachat, alors le Montant Disponible calculé à l'occasion du Rachat tiendra compte de ces profits supplémentaires.</p>
Parts Sociales de Séries 1 Désignées	les Parts Sociales de Séries 1 ayant la désignation numérique la plus élevée alors en circulation (c'est-à-dire en premier, les Parts Sociales de Classe J1, puis si aucune des Parts Sociales de Classe J1 ne subsistent, les Parts Sociales de Classe I1, etc.).
Parts Sociales de Séries 2 Désignées	les Parts Sociales de Séries 2 ayant une désignation numérique la plus élevée alors en circulation (c'est-à-dire en premier, les Parts Sociales de Classe J2, puis si aucune des Parts Sociales de Classe J2 ne subsistent, les Parts Sociales de Série I2, etc.).
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Des Comptes Intérimaires en question.

Date des Comptes Intérimaires	signifie la date pas antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.
TRI	signifie le Taux de Rentabilité Interne tel que défini dans le Pacte d'Associés.
Pacte d'Associés	signifie un contrat relatif à la détention dans et la gouvernance d'entreprise de la Société et de ses filiales conclu entre les Associés de temps à autre.
Engagements	signifie les engagements totaux des détenteurs de Parts Sociales pour financer la Société tels que définis dans le Pacte d'Associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2015.

Souscription et libération

Partners Group Access 687 L.P, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à 1.327.002 Parts Sociales, toutes sous forme nominale et ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentées par 1.237.875 Parts Sociales A1, 9.903 Parts Sociales B1, 9.903 Parts Sociales C1, 9.903 Parts Sociales D1, 9.903 Parts Sociales E1, 9.903 Parts Sociales F1, 9.903 Parts Sociales G1, 9.903 Parts Sociales H1, 9.903 Parts Sociales I1, 9.903 Parts Sociales J1, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de 13.270,02 euros.

Northern Horizon Capital A/S, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à 12.998 Parts Sociales, toutes sous forme nominale et ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentées par 12.125 Parts Sociales A2, 97 Parts Sociales B2, 97 Parts Sociales C2, 97 Parts Sociales D2, 97 Parts Sociales E2, 97 Parts Sociales F2, 97 Parts Sociales G2, 97 Parts Sociales H2, 97 Parts Sociales I2, 97 Parts Sociales J2 et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de 129,98 euros.

Le montant de 13.400 euros est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, ses associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

Thomas Basenach, né le 4 juillet 1980, à Wadern (Allemagne), résidant à Eisenbahnstrasse 18, Alt-Saarbrücken, 66117 Saarbrücken (Allemagne).

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

3. La personne suivante est nommée en qualité de gérant C de la Société pour une durée indéterminée:

Michael Rudolf Schönach, né le 30 septembre 1975, à Vantaa (Finlande), résidant à Vehkasaarentie 4A, 02160 Espoo (Finlande).

4. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2014. LAC/2014/59852. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203329/919.

(140226760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

**Matsucum S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Matsucum S.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 19.249.

L'an deux mille quatorze.

Le dix décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MATSUCOM S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diederich, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 19.249,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 1982, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 140 du 25 juin 1982, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Marc ELTER en date du 28 décembre 1983, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 36 du 9 février 1984.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale ordinaire en date du 9 avril 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 192 du 4 février 2002.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2874 du 27 novembre 2012.

Le capital social s'élève à deux cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt-deux Euros quatre-vingt-huit Cents (€ 272.682,88), représenté par mille cent (1.100) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis STEINER, avocat, demeurant professionnellement à F-67300 Schiltigheim, 1, rue de La Haye,

qui se nomme lui-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée".
- 2.- Changement de la raison sociale de la société en MATSUCOM S.à r.l..
- 3.- Acceptation de la démission de Monsieur Sébastien THIBAL de son poste d'administrateur unique de la société, avec décharge pour l'exécution de son mandat.
- 4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction, avec décharge pour l'exécution de son mandat.
- 5.- Refonte complète des statuts pour les adapter à la loi luxembourgeoise sur les "sociétés à responsabilité limitée".
- 6.- Nomination d'un ou de plusieurs gérant(s) et détermination de ses(leurs) pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir les titres au porteur de la société en actions nominatives.

L'assemblée générale décide ensuite de changer la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée" et de transformer les actions nominatives en parts sociales.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée. La société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale de la société en MATSUCOM S.à r.l..

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Sébastien THIBAL de son poste d'administrateur unique de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société afin de les adapter à la loi luxembourgeoise sur les "sociétés à responsabilité limitée" et de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, ainsi que toute activité et toutes opérations généralement quelconques autorisées par et rentrant dans le cadre de la loi sur les sociétés de participations financières.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de MATSUCOM S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt-deux Euros quatre-vingt-huit Cents (€ 272.682,88), représenté par mille cent (1.100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Sixième résolution

Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Sébastien THIBAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du Gérant

Attribution des parts sociales

Toutes les mille cent (1.100) parts sociales ont été attribuées à Monsieur Marc COLLE, dirigeant de sociétés, demeurant à F-54720 Lexy, 33, rue de la Vairine.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. STEINER, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2472. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203440/161.

(140227096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

**RE finance consulting, Société Anonyme,
(anc. Orco Germany Investment S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 130.154.

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "ORCO GERMANY INVESTMENT S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130154, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1935 du 10 septembre 2007,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1810 du 9 août 2011.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mathieu MIKLASZ, employé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie WANLIN, employée, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale en "RE finance consulting" et modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts;

2. Modification du premier alinéa de l'objet social (article 2 des statuts) afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'investissement en matière immobilière, tels que l'achat, la vente, la construction, la mise en valeur, la gérance et la location d'immeuble, la promotion immobilière, ainsi que tout conseil ou accompagnement en relation avec ces opérations, par elle-même ou par l'intermédiaire de ses filiales."

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "RE finance consulting" et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 1^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "RE finance consulting", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'objet social (article 2 des Statuts) et de lui donner dorénavant la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 2 de l'ordre du jour.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MIKLASZ, V. WANLIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2014. LAC/2014/58978. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203485/67.

(140226618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Merym S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.125.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 17 décembre 2014

Les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Grégory GUISSARD, né le 1^{er} août 1980 à Braine l'Alleud (Belgique) et demeurant au 23 boulevard de la Cluse à CH-1205 Genève;

- Madame Nadia UWIMANA, née le 15 août 1980 à Nyarugenge-Kigali (Rwanda) et demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Philippe STOCK, né le 10 septembre 1960 à Gosselies (Belgique) et demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg;

sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020.

Le mandat de commissaire de:

- FIN-CONTRÔLE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12 rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg;

est reconduit pour une période statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020.

Référence de publication: 2014201094/20.

(140225097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

ProLogis European Holdings XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014201162/9.

(140224643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.